



FONDATION DES AMIS DE L'ATELIER  
Au service des enfants et adultes en situation de handicap

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### La Fondation des Amis de l'Atelier ouvre le **SAMSAH Sérénité** : **Un dispositif inédit pour accompagner les anciens travailleurs d'ESAT vieillissants**

Le 15 décembre 2025 - La **Fondation des Amis de l'Atelier** annonce l'ouverture, aux Ulis, du **SAMSAH Sérénité**, un nouveau Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés, entièrement dédié aux personnes en situation de handicap vieillissantes ayant travaillé en ESAT. Financé par l'Agence Régionale de Santé (ARS) et le Conseil départemental de l'Essonne, ce dispositif fait suite à un Appel à Manifestation d'Intérêt remporté en 2024 et constitue une première pour la Fondation.

#### **Un besoin majeur, longtemps sous-estimé**

Avec l'allongement de la durée de vie, la question de la transition vers la retraite des travailleurs d'ESAT devient cruciale.

Dans les ESAT gérés par la Fondation, et particulièrement en Essonne :

- Les travailleurs handicapés avançant en âge (dès 45 ans) restent souvent en ESAT malgré une fatigabilité croissante,
- Ils redoutent l'**isolement social**, la perte de repères ou la perte de leur logement, l'ESAT constituant parfois leur unique lien social,
- Lorsqu'ils quittent l'ESAT, sans accompagnement adapté, **ils et leurs familles se retrouvent fréquemment en difficulté**, rendant complexe le maintien à domicile,
- À défaut de solutions intermédiaires, ils sont trop souvent orientés vers des structures comme les EHPAD, FAM ou MAS.

Pour répondre à ce besoin, la Fondation a déployé un service d'accompagnement dédié dans le département du 91.



### Un accompagnement à domicile innovant

Le **SAMSAH Sérénité** propose un accompagnement médico-social à domicile pour 30 personnes ayant quitté leur activité en ESAT. Il s'adresse à la fois aux travailleurs issus des ESAT de la Fondation et ceux d'autres structures du secteur.

L'objectif : **sécuriser le parcours de vie, préserver l'autonomie et garantir un vieillissement accompagné, au plus près du domicile.**

C'est une première étape vers une meilleure prise en compte du vieillissement des travailleurs en situation de handicap.

#### Critères d'entrée dans le dispositif :

- Avoir 45 ans ou plus, en cessation ou fin d'activité professionnelle,
- Présenter un besoin identifié par la personne, la famille, l'établissement ou les partenaires,
- Disposer d'une orientation adaptée et répondre aux critères de priorisation définis avec la MDPH.

Avec l'ouverture du SAMSAH Sérenté, la Fondation des Amis de l'Atelier réaffirme son engagement : **innover pour répondre aux besoins réels des personnes, là où les solutions manquent encore.**

**À propos de la Fondation des Amis de l'Atelier :**

Depuis plus de 60 ans, la Fondation des Amis de l'Atelier, reconnue d'utilité publique, accueille et accompagne plus de 4 000 personnes (adultes et enfants) en situation de handicap mental, psychique ou porteurs de troubles du spectre autistique, au sein de ses 100 établissements, services et dispositifs (en Île-de-France et en Haute-Vienne). Elle s'engage à proposer des réponses personnalisées tout au long des parcours de vie et favorise l'épanouissement et l'autonomie des personnes dans le respect de leurs liens familiaux, de leur identité et de leurs projets.

[www.fondation-amisdelatelier.org/](http://www.fondation-amisdelatelier.org/)

**Contact presse :**

Alix Decroix  
Tél. : 06.63.98.36.18  
alixdecroix@gmail.com